



## ZONE DE DISTRIBUTION : LES 3 CHEMINÉES

### Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé.  
Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides.

Elle a été classée en qualité insuffisante en raison de la présence d'un dépassement ponctuel d'un pesticide (diflufenicanil) ainsi que de la présence d'un produit de dégradation de pesticide\*.

\*Le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

### Indicateur global de qualité

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE HAMEL S1, LE HAMEL S2, LE PONT DE LA BRAIZE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (LUOT (LE) en partie, PARC (LE)), soit 645 personnes.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMPGA - REGIE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**  
Années prises en compte : **2023, 2024**

#### NITRATES

**A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **8**  
Valeur moyenne : **30,9 mg/L**  
Valeur maxi : **33,9 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**C** Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**  
Conformité : **0 %**  
Nombre de substances recherchées : **323**  
Valeur maxi : **0,221 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**  
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; diflufenicanil**

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,205 mg/L**  
Valeur maxi : **0,205 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**  
Valeur moyenne : **16,9 °f**  
Valeur maxi : **18 °f**

#### ESA METOLACHLORE

Dépassement ponctuel de la valeur indicative

Métabolite non pertinent correspondant à la dégradation du pesticide S-métolachlore. La valeur indicative devant être respectée est 0,9 microgramme/L pour chaque substance. La valeur sanitaire de référence, sans risque pour la santé, est de 510 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **1,03 microgramme/L**  
Valeur maxi : **1,03 microgramme/L**

### Quelques conseils



**CHLORE**  
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



**PLOMB**  
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



**ENTRETIEN**  
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



**RÉSEAU PRIVÉ**  
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 19/07/2025

UDI 050000530

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

